



MDP

DECISION N°145 MARCHES PUBLICS

« Aménagement des cours d'écoles : EIFFEL B et JEUYETE »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation lancée le 3 juin 2022 et après analyse des offres,

Le Maire,

D E C I D E

- de signer avec la société EIFFAGE ROUTE NORD EST sise 8 rue Hubert Curien - Parc Saint Jacques II - 54320 MAXEVILLE, un marché pour l'aménagement des cours d'écoles EIFFEL B et JEUYETE, d'un montant total de 179 414,45 € HT soit 215 297,34 € TTC.
- d'accepter le sous-traitant désigné par le titulaire, LOR ESPACE VERT sis 32 rue Jean Jaurès - 54820 MARBACHE, pour un montant de 89 513,86 € HT, compris dans le prix du marché.



Pompey, le 15 juillet 2022

Le Maire,

Laurent TROGRIC

Publié notifié le 18 juillet 2022
Transmis à la Préfecture le 20.7.22